



CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-TRICAT

SEANCE DU 12 AVRIL 2024 – 19h00
MAIRIE DE SAINT-TRICAT

PROCES-VERBAL

Signature du secrétaire de séance
Ludovic TOURMAN

Signature de Monsieur le Maire
Sébastien CASTELLE

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 12 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de Saint-Tricat s'est réuni en mairie de Saint-Tricat, sous la présidence de
M. Sébastien CASTELLE, Maire.

Convocation au Conseil Municipal envoyée et affichée le 5 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Procuration(s) : 2

Nombre de votants : 14

Conseil Municipal du 12 avril 2024 – Ordre du jour

1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 février 2024
2 : Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023
3 : Affectation de résultat pour l'exercice 2024
4 : Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2024
5 : Vote du Budget Primitif 2024
6 : Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2024
7 : Attribution des subventions accordées au titre du budget 2024
8 : Participation au voyage « LONDRES » 2024
9 : Administration – statuts de Grand-Calais-terres & Mers – Compétences – Extension
10. Travaux de rénovation de la mairie – Demande de subvention au titre du Fonds Vert
11. Demande de subvention au titre du FARDA 2024 « Accompagnement aux projets structurant et patrimoniaux communaux »
12. Convention adhésion au service de médecine préventive de Grand Calais Terres & Mers
13. Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des ZAEnR
14. Convention Axa France « Offre Promotionnelle Assurance santé pour votre commune et les employés communaux »

Secrétaire de Séance : M. Ludovic TOURMAN

PRESENTS : M. Sébastien CASTELLE, M. Rémi MERIAUX, M. Roland PREVOST, M. Jean-Luc LOQUET, M. Ludovic TOURMAN, Mme Valérie BOMY, M. Quentin CALAIS, M. Pierre LECLERCQ, M. Benoît LENTIEUL, M. Frédéric LHIRONDELLE, M. Nicolas PANNEQUIN, M. Sébastien WATEL

EXCUSES : Mme Caroline BRAULLE (donne procuration à M. Rémi MERIAUX, M. Jean-Pierre HENON (donne procuration à M. Jean-Luc LOQUET)

Le quorum est atteint (nombre de présents : 12)

La séance est ouverte à 19h00

M. le Maire : Je vous propose de désigner en qualité de secrétaire M. Ludovic TOURMAN.

PROPOS INTRODUCTIFS :

M. Le Maire

Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues,

Ce soir, le Compte Administratif va vous être présenté par Rémi MERIAUX. Ce Compte Administratif a été validé par le Trésorier car en adéquation avec son Compte de Gestion qui permet l'affectation de résultat.

Après le vote de ces différents documents comptables, j'aurai à vous présenter le budget 2024 de la commune. A l'issue de l'année 2023, notre capacité de désendettement est à 1,9 an soit bien en dessous de la moyenne nationale qui se situe à 4,9 années. Les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées et les recettes devraient être proches de celles de l'an passé. Les subventions aux associations représenteront un peu plus de 10 000 € car leur accompagnement est essentiel pour la vie de notre village. En investissement, les dépenses se feront sur des projets ambitieux et nécessaires pour la commune. Les recettes seront composées des restes à réaliser de l'année dernière correspondant à des subventions à percevoir et d'un virement de la section de fonctionnement pour équilibrer le budget d'investissement. Des décisions modificatives interviendront au gré des octrois de subventions sollicités pour nos différents projets.

Au sujet des subventions, j'ai eu l'occasion de rappeler à Madame la Sous-Préfète, Agathe CURY, lors de sa visite de courtoisie cette semaine, l'importance de l'accompagnement financier de l'État afin que nous puissions réaliser nos projets et continuer à œuvrer pour l'ensemble des merkenesiennes et des merkenesiens.

Des travaux de voirie seront nécessaires pour réparer les dégâts causés par les inondations. L'État sera également sollicité dans le cadre de la Dotation de Solidarité aux Collectivités victimes d'évènements climatiques ou géologiques.

La lutte contre les inondations reste au cœur des priorités. Les diagnostics de vulnérabilité auprès des sinistrés vont débiter et permettre l'octroi d'aide pour que les habitants touchés puissent s'équiper de dispositifs anti-inondations.

L'agglomération Grand Calais Terres & Mers continue son travail dans le cadre de la lutte contre le ruissellement et l'érosion. Lors du dernier conseil communautaire, j'ai été élu représentant à l'Institution Intercommunale des Wateringues. Lors du prochain comité syndical, ma candidature sera proposée afin que j'en prenne la vice-présidence. Cette représentation dans ce syndicat est d'une grande importance car l'institution dispose de la compétence de réalisation et gestion des ouvrages permettant l'évacuation des eaux à la mer, ce qui est vital pour un territoire comme le nôtre situé sur un polder.

Lors du même conseil communautaire, j'ai proposé la candidature de Sébastien WATEL à la suppléance du SIRB. Je le félicite, aujourd'hui, car il a été élu et il s'agit d'une représentation supplémentaire de notre commune.

Mardi prochain, lors du comité syndical du SITAC ma candidature va être proposée à la Vice-Présidence en remplacement de Monsieur AGIUS. J'ai accepté cette proposition qui me paraît cohérente car le sujet de la mobilité est primordial pour notre territoire qui est composé de nombreuses communes rurales comme la nôtre.

Nous allons avoir une année riche de projets, de réalisations et d'animations. Nous continuerons à œuvrer au quotidien pour le bien de notre commune et de ses habitants et je sais pouvoir compter sur votre engagement plein et entier.

Je voulais terminer mes propos introductifs par une excellente nouvelle pour la commune et notre école. Nous avons bénéficié en ce début du mois d'avril d'un nouveau mécénat d'une entreprise locale qui nous a fait don de ce magnifique écran interactif sur pied pour la mairie et du même modèle dans un format plus adéquat et sur un pied réglable en hauteur et motorisé pour la classe de maternelles de l'école. Nous avons également reçu 4 nouveaux PC portable pour équiper chacune des classes et le bureau de la direction avec les licences Office. Ce don représente un peu plus de 9000 € d'équipement.

Merci à tous pour votre attention et nous allons pouvoir entamer l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 février 2024

Le procès-verbal du 20 février 2024 vous a été remis, appelle-t-il de votre part des observations ?

Pas d'observations.

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 a été adopté à l'unanimité.

2. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023

Monsieur Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** à 14 voix pour le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Il est précisé que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

M. Rémi MERIAUX présente le Compte Administratif 2023 de la commune qui s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Recettes : **842 701,82 €**

Dépenses : **892 288,49 €**

FONCTIONNEMENT

Recettes : **640 246,08 €**

Dépenses : **519 349,97 €**

Restes à réaliser « Recettes » : **257 446,07 €**

Le Compte Administratif est voté 13 voix pour.

3. Affectation de résultat pour l'exercice 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	- €	1 117 360,61 €	330 286,30 €		330 286,30 €	1 117 360,61 €
Part affectée à investiss		618 012,30 €		- €	- €	618 012,30 €
Opérations de l'exercice	519 349,97 €	640 246,08 €	842 701,82 €	892 288,49 €	1 362 051,79 €	1 532 534,57 €
Totaux	519 349,97 €	1 139 594,39 €	1 172 988,12 €	892 288,49 €	1 692 338,09 €	2 031 882,88 €
Résultat de clôture		620 244,42 €	280 699,63 €	- €		339 544,79 €
	Besoin de financement		280 699,63 €			
	Excédent de financement		- €			
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES		257 446,07 €			
	Besoin total de financement		23 253,56 €			
	Excédent total de financement		- €			

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

23 253,56 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
596 990,86 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

4. Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

L'Assemblée après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer pour l'année 2024 les taux suivants :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **9,12**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **33,49**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **34,15**

5. Vote du Budget Primitif 2024

Après présentation du Budget Primitif, le Conseil Municipal l'approuve à **14 voix pour**.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

Section de fonctionnement : 1 218 215,87 €

Section d'investissement : 962 191,52 €

6. Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

L'assemblée après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer pour l'année 2024 les taux suivants :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **9,12**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **33,49**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **34,15**

7. Attribution des subventions accordées au titre du budget 2024

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote de budget 2024 de la commune nous attribuons des subventions à diverses associations.

Afin de permettre la mise en paiement de ces subventions, nous devons prendre une délibération détaillant le montant et le bénéficiaire de chacune de ces aides, comme spécifié dans le tableau ci-dessous :

Objet	Compte imputation	Bénéficiaire	Montant accordé
Subvention 2024	65748	Comité des Fêtes	3 500.00 €
Subvention 2024	65748	AS Saint-Tricat	2 400.00 €
Subvention 2024	65748	Fyt Danse	500.00 €
Subvention 2024	65748	A2PE	150.00 €
Subvention 2024	65748	APE	500,00 €
Subvention 2024	65748	Ecole Primaire	900,00 €
Subvention 2024	65748	RASED	37.26 €
Subvention 2024	65748	AFAPEI	100.00 €
Subvention 2024	65748	ACVG	100.00 €
TOTAL			8 187.26 €

M. Benoît LENTIEUL étant membre du bureau de l'APE, M. Frédéric LHIRONDELLE étant membre du bureau de l'AS Saint-Tricat, M. Jean-Luc LOQUET étant membre du bureau de l'A2PE et M. Ludovic TOURMAN étant membre du bureau du Comité des Fêtes ne prennent pas part au vote.

Monsieur Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour procéder au mandatement de ces subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité** donne son accord.

8. Participation au voyage scolaire « LONDRES » 2024

Vu la demande de Mme LEDOUX directrice de l'école primaire, d'aide financière dans le cadre du voyage scolaire à LONDRES,

Vu le montant total estimé à 370,00 € par élève,

Vu que 28 élèves participeront à ce voyage.

Monsieur le Maire propose de subventionner ce voyage à hauteur 100,00 € par enfant participant au voyage de LONDRES.

Après en avoir délibéré à l'**unanimité**, le Conseil Municipal approuve l'exposé de Monsieur le Maire.

9. Administration – statuts de Grand-Calais-terres & Mers – Compétences – Extension

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la ville de Calais dispose sur le bassin de la batellerie d'une halte fluviale (pontons flottants) dont elle assure l'entretien et l'accueil des plaisanciers. Un projet de requalification de ces espaces est d'ailleurs en cours de réalisation par la Ville de Calais.

système LED		commune)			
		DETR	25,00%	X	354,17 €
		FARDA	30,00%	X	425,00 €
		FDE62	15,00%	X	212,50 €
		Fonds Vert	10,00%	X	141,67 €
<i>Sous-Total</i>	1 416,67 €	<i>Sous-Total</i>	100,00%		1 416,67 €
Rénovation intérieure (Plafond, murs...)	14 450,00 €	Autofinancement (Fonds propres de la commune)	22,50%		3 251,25 €
		DETR	25,00%	X	3 612,50 €
		FARDA	30,00%	X	4 335,00 €
		Fonds de Concours GCTM	22,50%	X	3 251,25 €
<i>Sous-Total</i>	14 450,00 €	<i>Sous-Total</i>	100,00%		14 450,00 €
TOTAL	94 859,61 €	TOTAL	100,00%		94 859,61 €

TOTAL AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	20,38%			19 333,17 €
TOTAL SUBVENTIONS PREVISIONNEL	79,62%			75 526,44 €
<i>Dont DETR</i>	<i>25,00%</i>	<i>X</i>		<i>23 714,90 €</i>
<i>Dont FARDA</i>	<i>30,00%</i>	<i>X</i>		<i>28 457,88 €</i>
<i>Dont FDE62</i>	<i>12,72%</i>	<i>X</i>		<i>12 061,44 €</i>
<i>Dont Fonds Vert</i>	<i>8,48%</i>	<i>X</i>		<i>8 040,96 €</i>
<i>Dont Fonds de Concours GCTM</i>	<i>3,43%</i>	<i>X</i>		<i>3 251,25 €</i>

L'échéancier de réalisation de ces travaux est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Mai 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Août 2024

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention d'un montant de 8 040,96 €, dans la cadre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Approuve le projet tel que présenté par Monsieur le Maire.
- Sollicite une subvention d'un montant de 8 040,96 €, dans le cadre du Fonds Vert pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Compte tenu de la vocation touristique de cet espace qui s'insère pleinement dans la stratégie d'attractivité du territoire notamment par la valorisation de son patrimoine nautique et de ses canaux, le conseil communautaire a approuvé le transfert de la gestion de cet espace à Grand Calais Terres & Mers.

Ainsi le Conseil Communautaire de Grand Calais Terres & Mers a par délibération en date du 8 février 2024 approuvé l'extension de la compétence « valorisation environnementale et touristique des berges et canaux » exercée à titre supplémentaire par : « la gestion, l'aménagement et l'entretien de la halte fluviale du bassin de la batellerie, situé sur la commune de Calais ».

Par conséquent, je vous propose Mesdames, Messieurs :

- d'approuver l'extension de la compétence évoquée ci-dessus.

L'Assemblée, après délibération à l'unanimité décide :

- d'approuver l'extension de la compétence « valorisation environnementale et touristique des berges et canaux » exercée à titre supplémentaire par : « la gestion, l'aménagement et l'entretien de la halte fluviale du bassin de la batellerie, situé sur la commune de Calais ».

10. Travaux de rénovation de la mairie – Demande de subvention au titre du Fonds Vert

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de la mairie.

Le coût total de l'opération s'élève à 94 859.61 € HT.

Il précise que dans le cadre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, la commune de Saint-Tricat peut bénéficier d'une subvention.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES				
Nature de la dépense HT	Montant	Financier HT	%	Sollicité	Attribué	Montant
Modification du système de chauffage par une PAC Air/Eau	24 812,94 €	Autofinancement (Fonds propres de la commune)	20,00%			4 962,59 €
		DETR	25,00%	X		6 203,24 €
		FARDA	30,00%	X		7 443,88 €
		FDE62	15,00%	X		3 721,94 €
		Fonds Vert	10,00%	X		2 481,29 €
<i>Sous-Total</i>	<i>24 812,94 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,00%</i>			<i>24 812,94 €</i>
Remplacement des menuiseries extérieures	54 180,00 €	Autofinancement (Fonds propres de la commune)	20,00%			10 836,00 €
		DETR	25,00%	X		13 545,00 €
		FARDA	30,00%	X		16 254,00 €
		FDE62	15,00%	X		8 127,00 €
		Fonds Vert	10,00%	X		5 418,00 €
<i>Sous-Total</i>	<i>54 180,00 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,00%</i>			<i>54 180,00 €</i>
Remplacement de l'éclairage par un	1 416,67 €	Autofinancement (Fonds propres de la	20,00%			283,33 €

11. Demande de subvention au titre du FARDA 2024 « Accompagnement aux projets structurant et patrimoniaux communaux »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de la mairie.

Il porte ensuite à la connaissance de l'Assemblée que ces travaux entrent dans le cadre de la demande de subvention FARDA (Fonds d'Aménagement Rural et Développement Agricole.)

Il propose en conséquence à l'Assemblée d'approuver ces avant-projets d'un montant total HT de 94 859,61 € selon les plans de financement repris dans les tableaux ci-après :

DEPENSES		RECETTES				
Nature de la dépense HT	Montant	Financier HT	%	Sollicité	Attribué	Montant
Modification du système de chauffage par une PAC Air/Eau	24 812,94 €	Autofinancement (Fonds propres de la commune)	20,00%			4 962,59 €
		DETR	25,00%	X		6 203,24 €
		FARDA	30,00%	X		7 443,88 €
		FDE62	15,00%	X		3 721,94 €
		Fonds Vert	10,00%	X		2 481,29 €
<i>Sous-Total</i>	<i>24 812,94 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,00%</i>			<i>24 812,94 €</i>
Remplacement des menuiseries extérieures	54 180,00 €	Autofinancement (Fonds propres de la commune)	20,00%			10 836,00 €
		DETR	25,00%	X		13 545,00 €
		FARDA	30,00%	X		16 254,00 €
		FDE62	15,00%	X		8 127,00 €
		Fonds Vert	10,00%	X		5 418,00 €
<i>Sous-Total</i>	<i>54 180,00 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,00%</i>			<i>54 180,00 €</i>
Remplacement de l'éclairage par un système LED	1 416,67 €	Autofinancement (Fonds propres de la commune)	20,00%			283,33 €
		DETR	25,00%	X		354,17 €
		FARDA	30,00%	X		425,00 €
		FDE62	15,00%	X		212,50 €
		Fonds Vert	10,00%	X		141,67 €
<i>Sous-Total</i>	<i>1 416,67 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,00%</i>			<i>1 416,67 €</i>
Rénovation intérieure (Plafond, murs...)	14 450,00 €	Autofinancement (Fonds propres de la commune)	22,50%			3 251,25 €
		DETR	25,00%	X		3 612,50 €
		FARDA	30,00%	X		4 335,00 €
		Fonds de Concours GCTM	22,50%	X		3 251,25 €
<i>Sous-Total</i>	<i>14 450,00 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,00%</i>			<i>14 450,00 €</i>
TOTAL	94 859,61 €	TOTAL	100,00%			94 859,61 €

TOTAL AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	20,38%			19 333,17 €
TOTAL SUBVENTIONS PREVISIONNEL	79,62%			75 526,44 €
<i>Dont DETR</i>	<i>25,00%</i>	X		<i>23 714,90 €</i>
<i>Dont FARDA</i>	<i>30,00%</i>	X		<i>28 457,88 €</i>
<i>Dont FDE62</i>	<i>12,72%</i>	X		<i>12 061,44 €</i>
<i>Dont Fonds Vert</i>	<i>8,48%</i>	X		<i>8 040,96 €</i>
<i>Dont Fonds de Concours GCTM</i>	<i>3,43%</i>	X		<i>3 251,25 €</i>

L'échéancier de réalisation de ces travaux est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Mai 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Août 2024

L'Assemblée, après délibération acceptée à **l'unanimité**.

DECIDE d'adopter le devis d'un montant total HT de 94 859,61 €

SOLLICITE l'aide financière au titre du FARDA, « Accompagnement aux projets structurant et patrimoniaux communaux » d'un montant de 28 457,88 €

DECIDE de couvrir le montant des dépenses qui reste à la charge de la commune.

12. Convention adhésion au service de médecine préventive de Grand Calais Terres & Mers

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune n'a plus de service « médecine du travail » depuis 7 ans.

De ce fait, au nom de la commune, j'ai sollicité la communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers.

Celle-ci a donné son accord pour assurer ce service.

Ainsi je vous propose, chers collègues de m'autoriser à signer la convention correspondante avec la communauté d'Agglomération Terres et Mers ainsi que tous les documents à intervenir.

Monsieur le Maire expose la convention.

A **l'unanimité** des présents, l'Assemblée **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents.

13. Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des ZAEnR

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20 février 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 7 mars 2024 au 24 mars 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations,

Monsieur Le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe (cf annexe 1 : Bilan de la concertation du public) :

- 0 (nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre)

qu'à l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la cartographie annexée à la délibération du 20 février 2024 sont validées et joint en annexe 2 OU sont modifiées comme suit dans l'annexe 2.

Après échanges, le Conseil Municipal :

- approuve le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
- arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de l'Agglomération de Grand Calais Terres & Mers, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,
- précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.

14. Convention Axa France « Offre Promotionnelle Assurance santé pour votre commune et les employés communaux »

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée délibérante qu'il souhaite donner à ses habitants et les employés communaux la possibilité de souscrire à une complémentaire santé à des conditions tarifaires promotionnelles, sans coût financier pour la commune.

Certaines personnes renoncent en effet, à une couverture santé pour des raisons financières, d'autres ne sont pas satisfaites des prestations offertes par leur mutuelle.

La mise en place d'une « mutuelle communale » paraît donc intéressante pour les habitants et les employés communaux, sachant que la commune n'a qu'un rôle « facilitateur » et de relai d'informations. Il n'existe aucun lien de contractuel entre la commune et l'assureur.

Après étude, Axa France propose un contrat d'assurance avec 3 formules :

- Ma Santé 100 % Néó
- Ma Santé 125 % Néó
- Ma Santé 150 % Néó

Axa France proposera, sur la base de ces 3 formules, les 3 modules optionnels suivants :

- Module Hospi : meilleure prise en charge des frais d'hospitalisation et de la chambre particulière ;
- Module Optique Dentaire : remboursements plus importants sur ces postes récurrents ;

- Module Confort : médecine douce, meilleure prise en charge des prothèses auditives, médicaments à service médical rendu faible remboursés et cures thermales incluses

Axa France s'engage à ce que les habitants et les employés communaux bénéficient d'une remise sur les 3 niveaux de garanties ainsi que leurs modules énoncés ci-dessus de manière suivante :

- 20 % pour les personnes âgées de 60 ans ou plus ;
- 20 % pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles ;
- 20 % pour les fonctionnaires (agents publics titulaires) ;
- 10 % pour les autres.

Ces réductions s'entendent sur le tarif Ma Santé en cours à la date d'émission du contrat individuel.

AXA France s'engage par ailleurs à ce que chaque administré puisse souscrire ou adhérer à l'Offre AXA sans questionnaire de santé ni limite d'âge et à ce que la réduction susmentionnée soit liée au contrat même en cas de déménagement de l'assuré.

Axa France propose une convention de partenariat liant la commune et la mutuelle et précise les engagements de chacune des parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Accepte la proposition de convention de partenariat avec Axa France conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- Autorise Axa France à proposer ultérieurement aux habitants et aux employés communaux des études personnalisées. Une permanence par Axa France peut être tenue dans la commune. La fréquence sera à déterminer avec les services de cette mutuelle ;
- Mandate Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents et avenants futurs afférents à cette affaire.

15. Informations diverses

M. le Maire : Après un tour de table, il a été décidé que le dimanche 30 juin 2024 au matin se déroulera le prochain petit déjeuner citoyen. Avez-vous des suggestions afin d'agrémenter ce moment de partage ?

M. Sébastien WATEL : Pourrait-on envisager des activités sur le terrain ?

M. le Maire : Sur le thème des jeux olympiques, pourquoi pas.

M. Nicolas PANNEQUIN : Comme activité couverte, peut-on proposer le tennis de table ?

M. Rémi MERIAUX : La visite des bâtiments communaux peut-être suggérée également ?

Le Plan Communal de Sécurité avance, Nicolas et Sébastien m'ont proposé leur aide afin de vous présenter une première version en conseil municipal avant l'été.

Une version finale sera établie avant l'hiver. Au niveau national, nous pouvons réaliser des exercices pour tester notre PCS avant de l'utiliser en cas réel.

Concernant la participation citoyenne, la liste des personnes volontaires a été communiquée à la gendarmerie. J'ai relancé le Gendarme DERAME cette semaine, je n'ai pas encore eu de retour pour la programmation d'une réunion en mairie afin de sensibiliser avant l'été l'ensemble des volontaires sur les gestes à adopter.

M. Roland PREVOST : L'entreprise EIFFAGE doit nous rendre visite sur le terrain de football afin de nous proposer des solutions pour l'éclairage du demi terrain, des led's pourraient remplacer les lampes halogènes des deux mats.

M. Jean-Luc LOQUET : Les démarches de demandes de subventions pour les travaux de l'église sont très compliquées. Elles ont débuté au mois d'août 2023 auprès de la région et du département. Celle concernant la région a été stoppée, en effet la région est entrain de délibérer sur le montant de l'enveloppe des aides octroyées.

La Sous-Préfecture nous a demandé d'organiser une réunion avec l'architecte du patrimoine et les bâtiments de France afin de vérifier les travaux restant à réaliser et d'analyser ceux effectués.

M. le Maire : Mme la Sous-Préfète va contacter les services de l'UDAP (Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine) afin d'accélérer la prise de ce rendez-vous afin que notre dossier DETR et DSIL avance.

M. Jean-Luc LOQUET : La restauration des statues devait débuter courant mars ou avril mais la restauratrice nous a fait part que le délai était repoussé à juin.

M. Roland PREVOST : Nous avons reçu tous les devis du chauffage de la mairie qui sera une pompe à chaleur ainsi que les devis des ballons d'eau chaude des vestiaires à savoir des ballons thermos dynamiques.

M. le Maire : Concernant les ballons thermos dynamiques, nous allons faire notre choix en fonction des devis que nous avons reçu.

A propos de la rénovation de la mairie, la commission dédiée à la rénovation des bâtiments va se réunir dès que nous aurons reçu la dernière proposition tarifaire du rhabillage des murs sur lesquels il y aura la menuiserie. Nous échangerons sur les différents devis et le prestataire choisit concernant la pompe à chaleur sera convié afin de répondre aux éventuelles questions de la commission.

M. Rémi MERIAUX : Vingt-une personnes feront parties de la liste des voisins vigilants.

M. Ludovic TOURMAN : Le repas des aînés se déroulera cette année un mercredi, contrairement à l'année passée où il s'est tenu un dimanche. En effet, lors de la distribution des colis certains aînés nous ont fait la remarque que le dimanche ils n'étaient pas souvent disponibles. L'invitation sera donnée en même temps que la distribution du colis.

Une nouvelle association des aînés va bientôt compléter le tissu associatif bien présent de notre commune.

M. Sébastien WATTEL : Concernant les élections européennes, des panneaux vont-ils être installés ? Car la brocante a bientôt lieu.

M. le Maire : Oui, nous avons reçu une circulaire dans laquelle se trouvent les dates à respecter.

L'ordre du jour étant épuisé nous pouvons clore la séance à 20h00.

